

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

OFFICIAL NEWS

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

AVANCEMENT & CHANGEMENT DE FILIERE DE CARRIERE — EXAMEN 1999

Les décisions pour l'avancement, l'avancement exceptionnel et l'attribution des primes pour services exceptionnels ont maintenant été prises suivant les procédures publiées dans le Bulletin hebdomadaire No 9/99. Les décisions appliquées étaient conformes aux lignes directrices fixées par le Directeur général.

Ces décisions s'appliquent, lorsqu'il y a lieu, aux salaires du mois de juillet 1999. Comme dans les années précédentes, la décision d'octroi de l'échelon annuel est communiquée au personnel par le biais du salaire indiqué sur le bulletin du mois de juillet. Toutes les autres décisions sont notifiées séparément au personnel concerné, dont une liste nominative peut être consultée au Secrétariat de chaque Division.

Il est rappelé que les propositions de changement de filière de carrière soumises au Comité pour les carrières d'ingénieurs-techniciens et les carrières administratives (TEACC) ou à la Division du Personnel, sont examinées en vue de préparer les recommandations de ces derniers pour fin septembre 1999. Les décisions finales seront appliquées rétroactivement au 1^{er} juillet 1999.

Division du Personnel
Tél: 74480

ADVANCEMENT & CHANGE OF CAREER PATH — 1999 REVIEW

Advancement, exceptional advancement and exceptional performance award decisions have now been made, following the procedures published in Weekly Bulletin No. 9/99. The decisions applied were within the guidelines fixed by the Director-General.

These decisions are included, where applicable, in the salaries for the month of July 1999. The award of the annual step is communicated to staff, as in previous years, by the salary shown on the July salary slip. All other decisions are communicated by separate notification to the staff concerned, whose names may be consulted in Divisional Secretariats.

It is recalled that change of career path proposals submitted to the Technical Engineers and Administrative Careers Committee (TEACC) or to Personnel Division are being examined with a view to preparing the latter's recommendations by the end of September 1999. Final decisions will be applied retroactively to 1 July 1999.

Personnel Division
Tel: 74480